

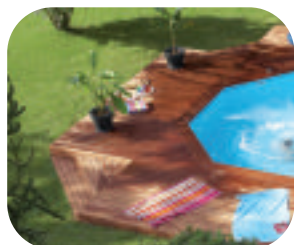
Les piscines **bois**

A chacun sa piscine... Longtemps considérée comme une première étape vers la construction d'un bassin «en dur», la piscine hors-sol a définitivement acquis ses lettres de noblesse. Adieu les solutions escamotées, l'absence de conseils, un SAV inexpérimenté et inexistant en pleine saison ? Préférez de vraies piscines proposées par de vrais professionnels...



Les piscines bois, un concept nature

Nos conseils en magasin ou notre assistance sur le terrain sont prodigués par de vrais spécialistes de la piscine, toujours disponibles !



Le bois connaît un réel engouement dans le domaine de la maison et la piscine à structure en bois profite avantageusement de ce mouvement vers la nature. L'esthétique indéniable du matériau est à l'origine de ce succès grandissant et facilite son intégration dans l'environnement, d'autant qu'en situation hors-sol, la piscine fait intégralement partie du paysage... De forme octogonale ou rectangulaire, vous pouvez y intégrer un abri technique pour le matériel, une terrasse en bois pour profiter de «l'après baignade»...

Mais que cette belle harmonie du bois ne vous prive pas de l'essentiel ! A la robustesse et à la chaleur du matériau, il est impératif d'y adjoindre les ingrédients indispensables au bon fonctionnement d'une piscine.

Tous nos équipements techniques sont traités avec le même soin. Quel que soit le volume d'eau, les performances du traitement vous donneront toujours satisfaction.

Une piscine hors-sol n'entre pas dans le cadre de la loi relative à la sécurité des piscines. Seules les piscines enterrées ou partiellement enterrées sont concernées.

Cela ne vous dispense pas des mesures de précaution et de vigilance que vous devez exercer en permanence, même si la structure de votre piscine est «totalement hors-sol»...

Il en est de même pour la «déclaration préalable de travaux» ; bien qu'à priori, le Code de l'Urbanisme et une ancienne tolérance administrative vous en exonèrent, faites-la, c'est gratuit !



Emplacement - Préparation du sol - Montage

Votre piscine à structure bois fera des heureux et c'est vous qui l'aurez construite...

Certains modèles de piscine peuvent être totalement ou partiellement enterrés. Mais vous opterez peut-être pour la solution hors-sol, plus simple, puisque la structure en bois est autoportante...

La surface nécessaire à l'implantation est limitée aux cotes extérieures du bassin.

Sur cet emplacement, le sol doit être plat et stabilisé ; une chape de 6 à 8 cm d'épaisseur est suffisante pour le support et la planéité.

Selon les dimensions et la forme de la piscine, le kit est pourvu d'un berceau métallique pour

renforcer la rigidité.

Le montage s'effectue par empilage des madriers sur chaque rangée.

Les éléments avec découpes sont mis en place au fur et à mesure aux emplacements prévus pour le circuit hydraulique et l'éclairage.

La fixation des pièces et le raccordement de la filtration s'effectuent à la fin du montage.

Après la pose d'un feutre de protection, le liner se fixe dans un rail d'accrochage dissimulé sous la margelle.

Il n'y a plus qu'à remplir !